

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2018

REUNION DES 25 ET 26 OCTOBRE 2018

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**CONDITIONS DE GRATUITE
DES ARTICLES PROMOTIONNELS
D'« A CASA DI ROCCAPINA »**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

A Casa di Roccapina est une maison de site et un lieu d'interprétation, de découverte et d'observation, appartenant au Conservatoire du littoral et dont la gestion a été concédée depuis le 25/06/2012 par l'ex-Département de la Corse-du-Sud et de fait à la Collectivité de Corse au 01/01/2018.

Etablissement incontournable du dispositif d'animation des territoires de par la multiplicité des thématiques qui y sont abordées, elle dispose d'un espace boutique proposant des ouvrages et des articles divers aux visiteurs.

Dans le cadre de certaines de ses animations de territoire (par exemple cadeaux distribués lors d'un jeu de pistes organisé à l'occasion des journées européennes du patrimoine) et aux fins de promouvoir la structure auprès de prestataires touristiques ou autres interlocuteurs pertinents (accueil de délégations étrangères par exemple), A Casa di Roccapina est amenée à offrir des objets promotionnels issus de la boutique.

Les produits offerts dans un cadre strict font bien entendu l'objet d'un contrôle et sont inscrits dans le livre des stocks de l'établissement.

Considérant ce qui précède, je vous propose:

- d'autoriser l'offre gratuite de produits de la boutique d'A Casa di Roccapina dans le cadre de récompenses, cadeaux, objets promotionnels.

- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.